

REVUE DES LANGUES ROMANES

Sociolinguistique des contacts/conflits
de langues en domaine roman
des origines à nos jours

TOME CXXIII • ANNÉE 2019 • N° 1



PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE

REVUE
DES
LANGUES ROMANES

REVUE DES LANGUES ROMANES

Comité d'honneur

Lola BADIA, Valeria BERTOLUCCI, Bernard POTTIER, Mercedes BREA,
Myriam CARMINATI, Bernard CERQUIGLINI, Francis DUBOST,
Liliane DULAC, Paul FABRE, Marcel FAURE, Anna FERRARI,
Fausta GARAVINI, Philippe GARDY, Gérard GOUIRAN, Philippe MARTEL,
Linda PATERSON, Jean-Marie PETIT, May PLOUZEAU, Isabelle de RIQUER,
Paul SKÅRUP, Jean TENA, Michel ZINK.

Comité de rédaction

Gilda CAITI-RUSSO (Rédactrice en chef),
Jean-François COUROUAU, Jean-René VALETTE.

Comité scientifique

Marie-Carmen ALEN-GARABATO, Stefano ASPERTI, Miriam CABRÉ,
Maria CARERI, Jean-Pierre CHAMBON, Peter CICHON,
Costanzo DI GIROLAMO, Isabelle FABRE, Thomas FIELD, Simon GAUNT,
Ruth HARVEY, Franz-Peter KIRSCH, Georg KREMnitz, Giosué LACHIN,
Catherine LÉGLU, Pilar LORENZO, Sadurní MARTÍ, Catherine NICOLAS,
Claus PUSCH, Patrick SAUZET, Richard TRACHSLER, Meritxell SIMÓ,
Luke SUTHERLAND, August RAFANELL, Walter MELIGA,
Carlo PULSONI, Fabio ZINELLI.

*

La REVUE DES LANGUES ROMANES publie un tome annuel,
numéroté en chiffres romains et livré en deux volumes.

*

Les ABONNEMENTS sont reçus pour une année, soit deux numéros.
Prix de l'abonnement pour 2019: Particuliers: 45 € – Prix à l'unité: 27 € –
Libraires et institutions: 53 €. Frais de port: – France: 10 €; – Étranger: 20 €.

Le paiement peut se faire par chèque bancaire,
chèque postal ou virement TG10071 34000 00001003694 76.
Le règlement est à adresser à *M. le régisseur des recettes des PULM*
Presses universitaires de la Méditerranée — PULM,
Université Paul-Valéry Montpellier 3
Route de Mende
F-34090 Montpellier (FRANCE).

REVUE
DES
LANGUES ROMANES

TOME CXXIII

ANNÉE 2019

N° 1

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MEDITERRANEE

SOMMAIRE

1. SOCIOLINGUISTIQUE DES CONTACTS/CONFLITS DE LANGUES EN DOMAINE ROMAN DES ORIGINES À NOS JOURS

Études réunies par
Carmen ALÉN-GARABATO

Carmen ALÉN GARABATO : Avant-propos	9
Marie-Rose BONNET, Arles du xv ^e au xvi ^e siècle, entre latin, provençal et français : deux siècles d'Histoire, trois langues en contact	23
Yela SCHAUWECKER, <i>Le faus françois d'Angleterre</i> en tant que langue seconde ? Quelques phénomènes syntaxiques indicatifs	45
Dorothee AQUINO-WEBER, Sara CITELLI KURETH et Christel NISSILLE, Contact entre patois et français en Suisse romande de 1800 à 1970 : l'unilinguisme revisité	69
Natalia BICHURINA, Conflits linguistiques invisibles : une communauté romande au bord de la mer Noire	93
Francisco Javier CALVO DEL OLMO, « Il futuro ha un cuore antico » : parcours historique des discours sur l'intercompréhension entre langues romanes	123

2. VARIA

Levente SELÁF, Le Roman de <i>Perceforest</i> , la Sicambre et la guerre de Cent ans	149
Jean-Pierre CHAMBON, Notes pour l'interprétation de l'aube anonyme <i>En un vergier sotz fuella d'albespi</i> (PC 461, 113)	167
Jean-Pierre CHAMBON, Daudé de Prades auteur de <i>coblas</i>	189

SOCIOLINGUISTIQUE DES CONTACTS/
CONFLITS DE LANGUES EN DOMAINE
ROMAN DES ORIGINES À NOS JOURS

Études réunies par

Carmen ALÉN GARABATO

Conflits linguistiques invisibles : une communauté romande au bord de la mer Noire

N.D.A. : L'étude a été réalisée dans le cadre du projet du Fonds National Suisse de la recherche scientifique FNS N° IZLRZ1_164069 History of Swiss colonies in Crimea and Northern Black sea coast : Linguistic and Identity aspects.

Personne ne semble avoir jamais parlé de l'existence d'une communauté francoprovençale sur le littoral de la mer Noire. L'existence du village viticole de Chabag (prononcé Chaba, puis Chabo), fondé en Bessarabie en 1822 par des vigneron originaires du canton de Vaud, était, pourtant, connue, et ses vins renommés. À côté de ce village, certains autres villages viticoles ont été créés par les ressortissants de Chabag pendant la dernière décennie du XIX^e siècle. Cependant, dans tous les travaux qui y sont dédiés, quelle que soit l'instance qui les ait produits, lorsqu'il s'agissait des pratiques linguistiques, on s'est toujours concentré sur le contact entre le français et le russe, à savoir deux langues aux fonctions de langues officielles. À côté de cela, d'autres types de contacts linguistiques sont passés sous silence, à l'exception de quelques paragraphes dispersés par-ci par-là. Parmi ces contacts ou conflits invisibles, probablement la plus ignorée est la concurrence entre deux idiomes romans à l'intérieur de la communauté : le francoprovençal (appelé aussi, par rapport à l'idiome de Chabag, « le patois romand » ou « le dialecte vaudois ») et le français¹.

1. Parmi d'autres contacts invisibles au sein du monde roman figurent aussi ceux entre ces deux idiomes de la communauté et le moldave des paysans locaux.

Disons d'emblée que les publications dédiées à Chabag, à caractère historique, ethnographique ou linguistique, sont très rares et, par ailleurs, englobent généralement ces trois dimensions dans leur interconnexion. Or, dans cette contribution nous analyserons le discours métalinguistique, relatif au francoprovençal et au français, issu de telles publications, produit par les acteurs sociaux de différents types, et dans des cadres sociopolitiques et épistémologiques aux différences cruciales :

- a) la commune de Chabag faisant d'abord partie de l'Empire russe (dès sa création et tout au long du XIX^e siècle),
- b) ensuite de la République moldave en 1917 et très vite après du royaume de Roumanie (jusqu'à 1940-1944),
- c) puis de l'Union Soviétique.

Pour la première période, englobant le premier siècle de l'existence de la colonie (1822-1923), nous nous focaliserons sur les textes issus de la communauté linguistique même, à savoir les publications rares d'un pasteur et d'un instituteur locaux, à l'époque qui a précédé la naissance de la linguistique et de l'anthropologie modernes. En revanche, pour les deux autres périodes distinguées, les seuls matériaux métalinguistiques dont on dispose sont les textes scientifiques issus d'une culture dominante. Il s'agit notamment des publications des chercheurs, roumains et russes, ainsi que des notes de terrain manuscrites de ces derniers, conservées aux archives de Saint-Pétersbourg. Ces publications seront contrastées par les matériaux des archives d'Odessa (relatifs au comité des colonies de l'Empire russe) et de Berne (relatifs aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger). Aujourd'hui Chabag fait partie de l'Ukraine, mais nous nous arrêterons à l'époque soviétique, vu le manque d'études qui auraient exploré la situation linguistique de la communauté à l'époque ukrainienne².

2. La seule publication ukrainienne concernant Chabag est l'ouvrage historique de la collaboratrice des archives d'Odessa Onoprienko (2009), qui est précieux parce qu'il rend accessible pour la première fois les archives d'Odessa, où le comité des colonies avait son siège ; cependant cet ouvrage ne touche pas aux questions linguistiques.

Le premier siècle de l'existence de Chabag, vu par la communauté linguistique

Pasteur Bugnion et le plurilinguisme du XIX^e siècle

Au XIX^e siècle, le bassin de la mer Noire est une région marquée, d'un côté, par une grande diversité linguistique et culturelle, et de l'autre, par l'intensité des contacts entre ces différentes langues et cultures. Notamment, la façon dont la colonisation des terres du littoral nord a été effectuée dans l'Empire russe a favorisé des peuplements compacts des communautés de provenances diverses : ainsi, tout au long du XIX^e siècle, et généralement jusqu'à la seconde guerre mondiale, on passait d'un village homogène et endogame suisse, à un village homogène et endogame moldave, grec, bulgare, tatar, etc.³ Simultanément, quoiqu'il s'agisse de communautés closes, elles n'étaient pas isolées, car la région s'est toujours caractérisée par une circulation considérable des biens et des personnes. En ce sens, notons-le, cette situation était contraire à celle de l'aire francoprovençale alpine, avec l'isolement relatif des communautés villageoises de montagne.

Une « colonie » viticole — terme du langage juridique de l'Empire russe, emprunté par les membres de la communauté mêmes — a été fondée en 1822 par les vigneronns issus majoritairement de la région de Lavaux dans le canton de Vaud⁴. Elle s'étire au bord du lac Liman (dans certains documents de la colonie on trouve la graphie Léman, le rendant homonyme au

3. En règle générale, les mariages mixtes apparaissent après la Seconde guerre mondiale et contribuent à l'hétérogénéisation de la population, avec un degré différent de vitalité d'une langue locale ou de l'autre selon les villages.

4. Elle a été voulue en particulier par le vaudois F. C. de la Harpe, précepteur et ensuite conseiller de l'empereur Alexandre I (fait auquel le canton de Vaud devait également son indépendance suite au Congrès de Vienne de 1815). Parmi les facteurs qui ont poussé les Vaudois à partir, mentionnons la crise économique, une grave disette en 1816 et 1817 et la surpopulation du canton de Vaud, par rapport à sa puissance économique : « De fait, s'il compte 144 507 habitants en 1803, le canton de Vaud en dénombre 30 000 de plus trente ans plus tard, avant d'en recenser 189 675 en 1841... » (Meuwly, 34). En revanche, dans l'Empire russe les colons recevaient gratuitement la terre, ainsi que les subsides, dont la restitution était due après les dix premières années, répartie sur les dix années suivantes ; par ailleurs, on leur proposait des privilèges, telles que l'exemption d'impôt pendant dix ans et la dispense du service militaire. Pour l'analyse de l'histoire de cette colonie voir Simonato 2017.

lac de leur pays d'origine), à l'embouchure de Diestr, près de la mer Noire, et à 46 km de la ville d'Odessa⁵. Cette nouvelle colonie se base près d'un ancien village dépeuplé : « Le village d'Achabag ou de Chaba, comme le nom turc était prononcé dans l'idiome du pays » (Anselme, 17). Le nom turc, *Aşa-abag*, voulait dire « vignes d'en bas », opposés aux « vignes d'en haut », notamment celles de la localité avoisinante d'Akkerman (cette étymologie étant connue, au moins, des intellectuels de la colonie). En effet, la vigne semble avoir été cultivée dans les deux localités depuis l'Antiquité. Ensuite ce nom a visiblement été francisé ou francoprovençalisé en Chabo (comparer avec le nom de famille Chabod, répandu dans le canton de Vaud, et ailleurs dans l'aire francoprovençale, comme, par exemple, au Val d'Aoste). Tandis que le nom du village continuait à s'écrire comme Chabag dans les textes en français, certains textes en allemand, ainsi que les textes en cyrillique mettent en évidence le son *a*, ensuite *o* final. Ainsi sur les cartes postales de la fin du XIX^e siècle le nom figure en trois langues : « Шабо – Schabo – Chabag » (avec *o* finale en russe et en allemand)⁶. Formée au commencement exclusivement par les Vaudois, la colonie a fait appel à une vingtaine de familles suisse-allemandes et allemandes vers 1840, afin d'atteindre le nombre minimal de 60 familles, nécessaire pour travailler les terres cédées par l'Empire russe⁷.

Chabag était la seule communauté calviniste de la région. En 1829, l'école paroissiale y a été créée. Contrairement à l'idée d'un « îlot » qui serait resté isolé pendant plus d'un siècle, que l'on trouve ultérieurement dans les études scientifiques sur Chabag, en règle générale, les pasteurs et les instituteurs y

5. Actuellement égal à 70 km de route.

6. Voir l'exemple d'une carte postale dans Onoprienko, 125. Ultérieurement, à l'époque roumaine (les années 1920-30), on trouve aussi la graphie Şaba et Szaba.

7. « Ce fut vers l'an 1840 qu'une surprise inattendue vint bouleverser la colonie. Le comité [des colonies] lui fit savoir qu'elle devait se préparer à recevoir 20 familles allemandes pour compléter le nombre des familles jusqu'à 60, conformément à la quantité de terrain vacant et disponible de la commune [...] La commune fit son possible pour compléter ces 60 familles par des Suisses. Elle fit appel à tous les originaires de Chabag dispersés dans différentes villes de l'empire. C'est ainsi qu'Henri Zwicky arriva de la Crimée avec sa nombreuse famille et avec lui plusieurs autres originaires de la Suisse allemande et quelques souabes. » (Anselme, 52)

étaient invités de la Suisse⁸. Parmi cette élite intellectuelle locale, François-Louis Bugnion, un personnage excentrique⁹, arrivé d'abord en tant qu'instituteur, puis reparti en Suisse et retourné plus tard comme pasteur. En 1846 il publie *La Bessarabie ancienne et moderne* où il décrit la région, ses peuples et leurs langues.

Parmi les treize « dialectes que l'on trouve maintenant en Bessarabie » (Bugnion, 57), auxquels s'ajoutent trois moins utilisés, Bugnion distingue le français et le patois romand :

Le français ; cette langue universelle n'est parlée qu'à Chabag, en commune ; mais chaque famille noble le connaît, chacune d'elles du moins la fait apprendre à quelque membre de sa famille, non seulement parce que la mode le veut, mais parce que les chefs-d'œuvre littéraires se font en cette langue et qu'elle est la plus élégante. Il y a à Odessa des gens de toutes nations ; eh bien ! la plupart des enseignes des magasins sont en français, tout au moins en français et en russe ; rarement elles sont en italien, et presque jamais en allemand, malgré le grand nombre d'Allemands que l'on trouve dans cette ville.

Le patois romand ; il est employé à Chabag par les Suisses-français ; ils se servent de ce dialecte national dans la colonie, et au dehors, en société, s'ils veulent dire quelque chose qui ne doive être compris que par eux. (*Op. cit.*, 60, italique nôtre)

On observe ainsi une situation qu'on appellerait aujourd'hui diglossique : le français est la « langue universelle » et « la plus élégante », dans l'absolu, et, en l'occurrence, dans la région c'est celle des « chefs-d'œuvre littéraires », des familles nobles, ainsi que la langue écrite la plus présente dans le paysage linguistique urbain. C'est aussi, semble-t-il, la langue de l'interaction interethnique, entre les « nations » différentes qui s'y rencontrent. Par contre, le patois romand est un « dialecte national », des Suisses-français, qui formeraient donc une nation à part (cette dénomination permettant de faire la différenciation entre les Suisses romands et alémaniques résidant à Chabag), qui est

8. À part certaines périodes où l'on a dû recourir aux pasteurs luthériens des villages allemands ou d'Odessa (voir Anselme 1925 : 25, 72-73 sur différentes personnes invitées). Anselme souligne notamment le rôle joué par les instituteurs : selon lui, toute l'histoire de la colonie est marquée par le temps de l'activité d'un instituteur ou de l'autre (Anselme, 25).

9. Selon Anselme, les documents sur Bugnion sont « si contradictoires qu'il nous est malheureusement impossible de nous faire une idée exacte des motifs qui le guidèrent dans sa vie si orageuse et si peu conforme à la vocation de pasteur » (Anselme, 56).

utilisé à l'intérieur de la communauté, ou bien ailleurs, en tant que langue secrète. Remarquons que cette dernière fonction qui y est attribuée, qu'elle ait correspondu à la réalité ou pas (ou simplement les colons n'avaient pas honte de parler entre eux leur langue vernaculaire en présence des autres), témoigne d'une distance perçue entre ces deux idiomes. Un autre témoignage en ce sens est le fait que ces deux idiomes sont indiqués séparément, sous les numéros différents dans la liste. Par contraste, à titre d'exemple, ce qu'on qualifierait aujourd'hui de trois langues diverses, du russe, de l'ukrainien et du slavon d'église, sont regroupés sous le même numéro (*op. cit.*, 58).

Le nom *romand* (*roman, reman*), se référant aux variétés franco-provençales, était en effet utilisé en Suisse romande depuis des siècles : sa première attestation remonte à 1424 (Kristol, 50). La vision de Bugnion quant au « patois romand » est, du reste, semblable à celle qui existait dans le canton de Vaud de la première moitié du XIX^e siècle : un idiome nettement différent du français et inférieur à celui-ci en termes de prestige. Rapportons ici ce passage de *l'Essai statistique du canton de Vaud*, attribué à Ph.-S. Bridel : « dans leur vie domestique et entr'eux, les paysans employent le *patois* qu'ils appellent *Roman* ou *Reman* ; cet idiome antérieur chez nous au *Français* peut être regardé comme une langue ; car il a ses règles générales dont il serait aisé de faire une *Grammaire* » (Bridel 1815, 224, emphase dans l'original). Quelques décennies plus tard, le doyen Bridel établira en effet le *Glossaire des patois de la Suisse romande* (Bridel 1866)¹⁰. Simultanément, en

10. Il est aussi instructif de se pencher sur l'enquête impériale française de 1807 (voir Merle 2010). Dans cette enquête, le Ministère de l'Intérieur demandait aux départements de fournir des renseignements sur les patois qui y étaient parlés, ainsi que des échantillons des textes en patois en vers ou en prose. Par ailleurs, il était requis de tracer approximativement les limites des patois correspondants. La Confédération Helvétique, en tant que vassal de la France, participe aussi à l'enquête. Or, on lit dans le rapport de l'ambassadeur français à Berne : « Celle [La langue vulgaire] du canton de Vaud tient beaucoup au savoyard et très peu à l'allemand. À Fribourg, elle est à peu près la même, excepté dans quelques bailliages, dits bailliages allemands... » (cité dans Merle, 83). Quant à Neuchâtel, la sienne serait « un mélange de patois franc-comtois et de celui du Pays de Vaud » (*ibid.*) Ainsi, d'un côté, cette langue vulgaire est nettement dissociée du français, et de l'autre, la similitude des patois vaudois, fribourgeois, dans une certaine mesure neuchâtelois, et savoyards semble une évidence, ainsi que l'intercompréhension entre différentes variétés. Ce même « patois savoisien » est également mentionné

1806, l'usage du « patois » a été interdit dans les heures de l'école dans le canton de Vaud, comme en France auparavant.

Malgré la valeur différente attribuée aux différents idiomes, la description de la situation linguistique par Bugnion donne l'impression d'une coexistence linguistique harmonieuse, avec une citation de Saint Paul servant de conclusion quant à la « multitude de langues », tournée vers la vie spirituelle interne : « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et même celle des anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis que comme l'airain qui résonne. » (Bugnion, 61).

*Instituteur Anselme et la revitalisation linguistique
du début du XX^e siècle*

En 1922, la colonie fête son centenaire. À l'issue de la première guerre mondiale, Chabag fait désormais partie de la Grande Roumanie. À l'occasion du centenaire, l'instituteur local André Anselme publie une « notice historique » sur Chabag (signée novembre 1923 et parue en 1925). Comme les auteurs précédents, il définit Chabag comme « la colonie suisse » tout au long de son œuvre ; il précise qu'elle a été « fondée par les agriculteurs-vignerons du canton de Vaud » (Anselme, 7), signe qu'un siècle après le départ de la Suisse l'origine du groupe restait bien connue de la communauté, ce qui, notons-le, n'est pas commun à d'autres communautés de la région. En effet, la colonie comptait « 211 familles, parmi elles une trentaine ont le passeport suisse » (*op. cit.*, 82), soit « mille âmes environs ». Selon Anselme, à l'heure de son centenaire, Chabag « peut se glorifier d'être l'une des plus riches et des plus prospères colonies bessarabiennes actuelles » (*ibid.*)

Or, parmi les langues parlées par les « colons », le « patois romand » n'est pas mentionné du tout, à propos d'aucune période de l'existence de la colonie. En revanche, le rôle du français en tant que langue institutionnelle est souligné à plusieurs reprises. Notamment, le français était la langue de

par le préfet du département du Léman, avec le chef-lieu à Genève (et incluant le pays de Gex, Chablais et Faucigny). Le rapport du préfet est accompagné d'un recueil des chansons de l'Escalade, dont la préface évoque « la langue Romance », et ses rapports avec le portugais, l'espagnol, le provençal et l'italien (cité dans Merle, 82).

travail au sein de la commune. Grâce au statut particulier de la colonie, l'administration communale avait une autonomie considérable : à part les affaires intérieures de la communauté, la mairie de Chabag, avec son conseil municipal et son tribunal, percevait les impôts, effectuait des fonctions notariales, réglait les dettes des colons (réciproques ou celles envers les voisins) et était la première instance judiciaire obligatoire pour les colons. De surcroît, on lit par rapport à la mairie de Chabag : « Cette mairie était la seule qui correspondait en langue française avec le comité des colonies. » (*op. cit.*, 43). Ce dernier se trouvait à la ville d'Odessa. « Toutes les fois que les autorités coloniales envoyaient à Chabag des écrits en langue russe ou allemande, la colonie répondait qu'elle ne saurait les exécuter avant qu'ils ne soient rédigés en français, parce que le russe et l'allemand lui sont étrangers. » (*op. cit.*, 62). Anselme mentionne aussi les phrases telles que « Nous ne soussignons que ce qui est écrit en français » qui « se répètent continuellement » (*ibid.*) dans les documents de ce genre. Par ailleurs, souligne Anselme, les inspecteurs de l'État et la police du district étaient obligés d'avoir un traducteur français uniquement pour leurs relations avec Chabag (*op. cit.*, 64). Notons à ce propos que ces nombreux documents (voir les archives dans Onoprienko 2009) témoignent davantage du fait que le choix du français en tant que langue officielle parmi toutes les langues du répertoire linguistique des colons, loin d'être imposé par les autorités, a appartenu à la communauté et aux valeurs attribuées aux différentes langues surtout au sein même de la communauté.

Au bout de cinquante ans de l'existence de Chabag, en 1871, le comité des colonies est clos et les règles générales de l'Empire russe, dont l'usage du russe comme langue officielle, s'appliquent à tous. Néanmoins, même pendant les cinquante années suivantes (soit entre 1872 et 1922), le français, quoiqu'il ait perdu sa fonction de langue officielle, reste une langue de prestige dans tout l'Empire, ce qu'Anselme ne manque d'observer : « La langue française était très usitée en Russie à cette époque, et les Russes instruits préféraient causer entre eux en français, surtout les dames. Les librairies russes en ce temps-là étaient remplies, en majeure partie, de livres étrangers » (*op. cit.*, 67). Il mentionne, entre autres, un cours de langue française à l'usage des écoles

russes rédigé par l'instituteur de Chabag, Margot, « ouvrage dont bénéficièrent plusieurs générations en Russie » (*op. cit.*, 63).

Ainsi, pour Anselme, le rôle du français est central, d'un côté, en tant que langue de pratique administrative et juridique, pendant une période de demi-siècle, et de l'autre, comme langue de prestige et des relations interethniques. Le « patois » était sûrement privé de ces deux types de fonctions, d'où probablement l'absence de sa mention même.

En parlant de son temps, Anselme se plaint : « *la langue maternelle fut de plus en plus négligée. Aujourd'hui la plupart des colons la connaissent très imparfaitement et leurs conversations, commencées en français ou en allemand se terminent généralement en russe* » (*op. cit.*, 76, italique nôtre). La « langue maternelle » se réfère donc respectivement au français ou à l'allemand. De surcroît, les locuteurs de ces deux langues (tous étant des ressortissants suisses) formeraient des « nations » différentes, ce qui devient manifeste lorsqu'Anselme mentionne les difficultés rencontrées par un pasteur local, pasteur Jung, qui arriva à Chabag en 1913 de Saint-Imier (canton de Berne) et qui a dû partir en 1920 à cause d'une situation particulière « dans les colonies comme Chabag, où plusieurs *nationalités* vivent ensemble ». Il se réfère tout particulièrement au temps de la Première Guerre mondiale :

La mission de pasteur est de là extrêmement délicate et exige avant tout une impartialité rigoureuse sous le *rapport national*. Ces difficultés, qui s'aggravèrent à Chabag surtout pendant *les hostilités franco-allemandes*, rendirent assez difficile la mission de Mr. Jung, dont les sympathies, comme nous le savons, furent toujours trop ouvertement du côté *français*. (*op. cit.*, 72, italique nôtre)

La « nationalité », étant un critère distinct de la citoyenneté (suisse pour certains, russe ou roumaine pour d'autres, voir les Archives fédérales suisses), est ainsi basée sur les pratiques linguistiques, selon l'idéologie du romantisme allemand, parmi lesquelles celles des deux langues standardisées sont essentialisées.

Outre l'étude historique, parmi d'autres initiatives d'Anselme qu'il évoque lui-même : « Un groupe d'une dizaine de familles pour lesquelles la langue française est toujours restée chère, est parvenu, grâce à l'initiative de l'auteur de cet ouvrage, à créer un

cercle de lecture, et fait venir des journaux français... » (*op. cit.*, 76). Il se félicite de l'ouverture de la filiale de l'Alliance française de Kichinau à Chabag (*ibid.*) et des rapports avec le Consulat suisse à Galatz et la Légation de Suisse de Bucarest, grâce auxquels « on a la possibilité de lire aussi des journaux suisses dans la colonie » (*op. cit.*, 77). Ces derniers, à part leur valeur d'être francophones, « viendront assainir aussi notre mentalité » (*ibid.*). Parmi d'autres initiatives, un club théâtral amateur où l'on joue des pièces en français, mais aussi en allemand, russe et roumain (*op. cit.*, 83).

Or, en mettant en avant, tout au long de son ouvrage (mais aussi de ses activités), les pratiques francophones de la communauté plurilingue, et en mettant à l'écart toutes autres pratiques langagières, dont celles du francoprovençal, une autre langue exclusive à la même communauté, mais qui ne jouit pas du prestige du français, Anselme contribue ainsi à identifier un groupe social francophone et, par conséquent, distinct des autres (russophones, moldaves, roumains...). On peut mettre en parallèle cette stratégie avec celle du Val d'Aoste, où les élites intellectuelles locales ont également insisté, dès l'unité d'Italie et jusqu'aux années récentes, sur la tradition de l'usage de la langue française dans la région (tandis que, comme dans le cas de Chabag, une autre langue traditionnelle était le francoprovençal, toujours connue de la majorité de population), afin de négocier les privilèges administratifs et fiscaux du duché ou de la région¹¹. En effet, dans le cas de Chabag, insister sur la langue française, mais aussi sur un métier réunissant la communauté (la viticulture), un type particulier d'organisation sociale (y compris les compétences particulières du conseil communal) qui distingue cette commune de toute autre dans la région et une histoire commune depuis un siècle, contribue à produire ce que l'instituteur semble décrire, à savoir un groupe plus ou moins homogène, différent des autres (voire supérieur aux autres) et enraciné dans son territoire¹².

11. Voir Bichurina 2016.

12. Cf. selon Brubaker (37), « en invoquant les groupes, ils [les entrepreneurs ethnopolitiques] visent à les évoquer, à les convoquer, à les faire exister » (« *by invoking groups, they [the ethnopolitical entrepreneurs] seek to evoke them, summon them, call them into being* »).

Cet effet performatif n'est pas anodin. Sans affirmer que la visée de l'ouvrage serait instrumentale pour son auteur même, on peut remarquer que cette publication participe aux processus sociaux de l'époque. Parmi ces derniers, la question qui s'avère souvent centrale pour les populations agricoles, ou viticoles, est celle de la terre. Dès le moment où Chabag fut annexé par le Royaume de Roumanie et jusqu'en 1939, la question récurrente que l'on trouve notamment dans les documents consulaires suisses (Archives fédérales suisses) est celle de l'expropriation envisagée de la terre et des biens immobiliers des habitants de Chabag : en effet, les Constitutions roumaines de cette période comportent une interdiction aux *étrangers* de posséder des biens immeubles dans les communes rurales. Ainsi une lettre du 31 janvier 1923, adressée « À Son excellence Monsieur Al. Constantinescu, Ministre de l'Agriculture etc. etc. etc. » et signée « au nom de quelques colons » (avec une copie envoyée à la Légation de Suisse à Bucarest) fait l'état de propriété, « vignobles, terres et maisons » et souligne que les colons ont reçu leur terre par héritage : « *Restés étrangers, (suisses)*, ils n'en sont pas moins un modèle en ce qui concerne l'agriculture et la viticulture pour les *populations environnantes*. ». Dans d'autres lettres semblables, adressées aux instances diverses, on souligne, comme Anselme dans son ouvrage (certaines lettres diplomatiques se réfèrent même à Anselme), l'organisation sociale particulière et notamment le fait que « dans ce village, existe, par la force de la tradition, un *régime de propriété tout particulier*. La terre arable s'y trouve placée sous l'administration de la Mairie et constitue une propriété commune des habitants, chacun de ceux-ci ayant cependant un lopin de terre à lui. » (Lettre de la Légation suisse à Bucarest du 24 mars 1938 au Gouvernement royal roumain, Archives fédérales suisses). Sans être l'argument central en faveur de l'image d'une commune exemplaire, la langue française en est un tout de même, contrairement au « patois ».

Chabag roumain dans des travaux scientifiques

Vision roumaine

Le premier article scientifique dédié à Chabag appartient au chercheur roumain, Vasile Dulamangiu, qui l'étudie vingt et un ans après le rattachement de Chabag à la Roumanie, à la veille de la Seconde guerre mondiale (Dulamangiu 2017 [1939]). Chabag se trouve à cette époque à la frontière orientale de la Roumanie, formée par l'embouchure de Diestr.

La première phrase de l'article de Dulamangiu évoque « l'unique colonie française de Roumanie » (Dulamangiu, 215). Plus tard il spécifie :

Les Français de Chabag sont venus de Suisse et leur patrie est le canton de Vaud. Curieux destin ! Une poignée de gens, car il n'y en a même pas aujourd'hui plus de cinq cents, à une distance de plus de 2 500 km de leur patrie. Ce sont les circonstances historiques qui expliquent ces caprices du destin.

On trouve dans ce passage une vision essentialiste du peuple défini par sa langue (donc, « Français », quoique venus de la Suisse) et de « patrie » définie dans un sens ontologique. Toutes les dérives de cette logique sont qualifiées des « caprices du destin », quand bien même il s'agirait d'un choix délibéré de ces individus de se déplacer, provoqué par l'ensemble des facteurs socio-économiques.

Les liens avec le monde *roman* sont démontrés comme en quelque sorte naturels : la Roumanie est vue comme « la mère-patrie » (*op. cit.*, 222), un *topos* de plusieurs textes de cette époque ; l'apprentissage du français, mais aussi du roumain, est mentionné par la même occasion. Dulamangiu souligne aussi à plusieurs reprises l'existence d'une population moldave antérieure à l'arrivée « des Français » (*ibid.*). Toutefois, sur le plan linguistique il ne peut qu'affirmer : « Il est curieux de ne trouver aucune influence moldave » (*op. cit.*, 226). Toute une partie, assez élogieuse, de l'article décrit comment un nouveau rapport politique favorise le regain d'intérêt pour le français :

Leurs relations avec la Suisse deviennent plus étroites. On leur envoie des instituteurs de Suisse qui instruisent les enfants en français. Le roumain leur est enseigné à titre de langue d'État. Ils reçoivent des livres français à caractère instructif. Il y a, à Chabag,

une filiale de la Société de l'Alliance Française, de Kichinău. Le ministre de Suisse à Bucarest, aussi bien que le consul français de Galatz, s'intéressent à la bonne marche de la colonie. Grâce à eux on envoie aux colons des journaux suisses [...].

Une conclusion soudaine est d'autant plus étonnante : « C'est ainsi que le français a remplacé le dialecte originaire, d'origine vaudoise, dont à peine quelques expressions ont survécu. » (*op. cit.*, 221) Ce constat est réitéré plus tard : « À l'origine le langage de Chabag était un *patois vaudois*. [...] Aujourd'hui on y parle un français qui n'est pas tout à fait *littéraire*, mais qui est *du français quand même*. » (*op. cit.*, 222, nous soulignons). Ces deux phrases décrivent pour la première fois la substitution linguistique qui a eu lieu dans la communauté. Dulamangiu établit une liste de « 49 vieilles expressions vaudoises » (*op. cit.*, 222-224). « Ces expressions et ces mots qu'on n'emploie aujourd'hui que très rarement prouvent suffisamment que le patois est en voie de disparition. Elles prouvent aussi qu'à l'origine la langue des Chabiens était vaudoise » (*op. cit.*, 225). Une affirmation précise davantage : « D'après les dates historiques et les conditions linguistiques, il n'est pas difficile de déduire que c'est grâce au français qu'ils ont oublié leur patois. ». Et enfin, la remarque la plus éloquente : « Mais on cherche de plus en plus à Chabag à parler *correctement le français* ce qui permet aux colons de dire qu'ils ont conservé *leur langue*, qui était à l'origine, comme nous l'avons démontré, un patois. » (*op. cit.*, 226).

La concurrence entre le français et le patois s'articule comme celle entre le « français littéraire », français « correct » enseigné à l'école, lu dans la presse etc., et « leur » langue, celle d'« origine ». S'il s'agit d'une substitution, il semblerait que celle-ci est, non seulement celle d'une langue comme outil de communication, mais aussi comme élément symbolique, comme la « vraie langue » de communauté. En fin de compte, la substitution qui passe inaperçue pour la communauté se trouverait au sein de la notion de « langue maternelle » : le « patois romand » *versus* le français « correct ». Malgré le fait d'avoir un répertoire pluri-lingue, il n'est pas question d'avoir deux langues (ou plus), qui pourraient toutes les deux être les « leurs ».

Vision soviétique

Un chercheur soviétique, V. F. Šišmarev, considéré comme le fondateur des études romanes en Russie, a effectué son enquête de terrain à Chabag une décennie auparavant, dans les années 1928-1930. Il est arrivé aux conclusions similaires, que l'on trouve notamment dans son œuvre majeure, *Les villages romans du Sud de la Russie* [*Romanskie poselenija na Juge Rossii*], où il dédie un chapitre à Chabag¹³ (Šišmarev, 136-144).

Comme Dulamagiu, il parle d'un village « presque entièrement français », tout en précisant qu'il s'agit de ressortissants du canton de Vaud (*op. cit.*, 136). Il parle également des représentants de « deux nationalités » (*op. cit.*, 143), en se référant aux « Français » et aux « Allemands ». Au niveau linguistique, Šišmarev trace l'opposition au sein de la notion de « langue maternelle » entre le français standard (« commun », « livresque ») et le « dialecte » :

Le français occupait pendant longtemps une position dominante. C'est la langue dans laquelle les résidents parlaient entre eux. Le dialecte mourait rapidement, comme il mourait dans les cantons protestants de la Suisse. Ils se servaient de la langue française commune dans leurs lettres au gouvernement. Les autorités leur écrivaient également en langue française. (op. cit., 142)

Ainsi « le dialecte » serait la langue quotidienne et la « langue française commune » aurait les fonctions de langue officielle, une description diglossique qui rappelle celle de Bugnion. Comme selon Dulamangiu, l'évolution de cette situation serait liée, selon Šišmarev, à l'école :

L'école a mis à l'écart le dialecte, qui au début avait été parlé par tous, et ensuite surtout par les représentants des générations âgées. Leurs enfants, l'ayant perdu, et ayant appris à l'école le français livresque, mais pas suffisamment la culture française, ont cédé d'autant plus facilement à l'influence de la langue et de la culture russe. (op. cit., 143)

Cette observation n'est pas élaborée davantage. Elle comporte pourtant certaines remarques importantes : d'un côté, il n'est pas suffisant d'apprendre la langue entendue comme l'ensemble

13. L'ouvrage, dont la première version a été finie en 1932, et complétée après la Seconde guerre mondiale, n'a pu être publié qu'après sa mort par le soin de ses élèves, Borodina, Malkevič et Suxačev.

de grammaire et du lexique pour qu'elle soit effectivement pratiquée ; et de l'autre, en déléguant la tâche de la transmission intergénérationnelle de la langue entièrement aux institutions comme l'école, on perd une identification avec elle et le sentiment de la « posséder ». Par conséquent, la situation linguistique observée à l'époque contemporaine (vers 1929) serait la suivante : « Non seulement le dialecte est complètement oublié, mais aussi le français livresque comme moyen de communication est maintenu dans une minorité de familles... » (*ibid.*).

Notons que certains indices témoignent de la perception de l'idiome parlé par les Chabiens à cette époque comme ayant des divergences considérables par rapport au français standard. Ainsi une lettre de Girod, chef consulaire de Suisse pour la Bessarabie qui est resté plusieurs décennies à Chabag, datée du 3 avril 1938 à Chabag, et destinée au Ministre de Suisse à Bucarest, comporte dans l'annexe la note suivante :

Vous voudrez bien, Monsieur le Ministre, ne pas être trop sévère dans l'appréciation de mon style. On ne fait pas un séjour de 35 ans dans les steppes bessarabiennes, sevré de tout contact avec des personnes parlant le français d'une manière présentable, sans que la pureté du langage (pour ne pas parler d'élégance) n'en souffre (Archives fédérales suisses).

Les témoignages rapportés dans des notes de terrain de Borodina (voir le paragraphe suivant) vont dans le même sens. Avant la guerre les Chabiens fréquentaient l'école en français. Or, selon les notes mentionnées, ils se souvenaient des récits de l'instituteur Annen, qui, comme d'autres instituteurs, était arrivé enseigner à Chabag de la Suisse, et selon qui ses propres enfants, arrivés en Suisse, ne comprenaient pas le français standard (suisse), tellement l'idiome de Chabag en était différent (Fonds Borodina).

Chabag soviétique

« *Un laboratoire linguistique* »

Pendant la seconde guerre mondiale, Chabag est annexé par l'URSS. À l'arrivée des troupes soviétiques, un grand nombre de Chabiens préfèrent s'enfuir en Suisse ou en Allemagne ; parmi ceux qui restent, certains se marient avec des Ukrainiens ou des

Russes, entre autres, afin que leurs enfants puissent sembler des citoyens moins suspects. La vie sociale est désormais organisée selon le modèle soviétique, et les vignobles chabiens deviennent un sovkhos.

Dans les années 1959-1961 une enquête de terrain à Chabag est effectuée par une romaniste de Léninegrad, élève de Šišmarev, M. Borodina. Pour elle, l'étude de Chabag présente de l'intérêt, avant tout, pour des raisons épistémologiques :

On sait quel intérêt présente pour le linguiste, et le dialectologue surtout, l'étude des îlots, isolés du développement d'une langue. Ces îlots sont intéressants d'une part parce que leur langue charrie nombre d'archaïsmes et de dialectismes, d'autre part, parce qu'elle est soumise à l'influence de différents « substrats » et « adstrats ». (Borodina 1963, 470)

En effet, Borodina traite Chabag comme un « îlot linguistique » :

[...] ce groupe de colons est resté plus d'un siècle isolé du développement général de la langue française ; disons de plus qu'au xx^e siècle, et peut-être avant, beaucoup d'habitants de Chabag parlaient quatre langues — le russe, le français, l'allemand et le roumain — quelques-uns y adjoignaient encore la connaissance de l'ukrainien et du moldave. (*Ibid.*)

Comme cela a déjà été noté, à notre sens, il n'est pas tout à fait justifiable de qualifier Chabag d'îlot isolé, à la lumière des matériaux des archives qui témoignent des contacts continus avec la Suisse. Précisons que certains contacts ont été maintenus même à l'époque soviétique (voir Archives fédérales suisses). Quoiqu'il en soit, cette vision permet à Borodina de qualifier Chabag de « laboratoire expérimental linguistique¹⁴ », en se référant à l'expression du germaniste soviétique Zhirmunski :

Un tel laboratoire permet d'établir la nature des parlers modernes [...] ces parlers résultent des influences réciproques de la langue-mère et de l'entourage linguistique, ce processus s'étendant sur des périodes différentes et durant un laps de temps assez long. (Borodina 1963, 471)

Une année avant d'entamer l'enquête de terrain à Chabag, Borodina publie un article en français dédié au francoprovençal

14. Ainsi dans son ouvrage intitulé *La phonétique historique du français* (Borodina 1961), elle intègre les études du parler de Chabag : ces données sont alors utilisées pour comprendre l'évolution du français.

(signé Borodine 1958). Comme le cas de Chabag, le cas du francoprovençal l'intéresse comme un exemple prototypique permettant de négocier la définition de la notion de « dialecte ». Notamment Borodina situe sa propre prise de parole au sein du débat entre la « théorie classique, qui remonte à G. I. Ascoli » selon laquelle il s'agirait d'un « domaine linguistique indépendant », et l'approche de ceux qui s'y opposent, parmi lesquels, en particulier, W. Meyer-Lübke qui, à cette époque, nomme le francoprovençal « les dialectes Sud-Est du français » (*op. cit.*, 81). Pour sa part, Borodina affirme : « lorsqu'on cherche à définir la nature des parlers francoprovençaux et leur place dans le système des langues romanes, il s'agit avant tout de distinguer la période ancienne de la période moderne. » (*op. cit.*, 89). Elle propose une analyse comparative basée sur les données du premier volume de l'ALL (*Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*) par Pierre Gardette, paru huit ans auparavant (Gardette 1950) et l'ALF, l'*Atlas linguistique de la France*, de Gilliéron (1902-1910) et en tire la conclusion qu'à l'époque contemporaine « il est certainement difficile de considérer les parlers francoprovençaux comme une zone indépendante » (*op. cit.*, 90) ; en revanche :

Quant aux premiers siècles de l'histoire de la langue française, les choses se sont passées autrement, ce qui permet de supposer l'existence de trois groupements linguistiques indépendants : le français, le provençal et le francoprovençal. Ceci est confirmé non seulement par les données linguistiques, mais encore par les faits historiques.¹⁵

15. Son article est critiqué dans la même *Revue des langues romanes*, en 1966, par Bengt Hasselrot, le spécialiste suédois du francoprovençal : « M. R. A. Hall Jr. et Mme M. Borodine ont ceci en commun qu'ils mettent en doute la notion même de limite dialectale et ont choisi le francoprovençal comme victime de leur démonstration. À l'aide de quelques critères incohérents choisis au hasard ils réussissent, ce qui n'est vraiment pas un tour de force, à découper le domaine francoprovençal en menus morceaux. » (Hasselrot, 260-261)

Il précise pourtant quant à Borodina : « [...] si je m'abstiens de soumettre l'article de M^{me} Borodine à une critique similaire c'est parce que, malgré tout, je salue en elle le premier savant soviétique qui se soit penché avec intérêt sur mon domaine de prédilection » (Hasselrot, 260). Selon lui, au lieu de choisir quelques lexèmes aléatoires, il faut analyser la structure de la langue : en prenant les critères ascoliens, il y joint le traitement des voyelles finales atones (critère désormais accepté de tous les dialectologues travaillant sur le francoprovençal), et en arrive à la conclusion : « On obtient ainsi un faisceau d'isophones qui se recouvrent en général parfaitement et ne se séparent jamais que d'une dizaine de kilomètres

Puisqu'il s'agit pour Borodina de se positionner explicitement au sein du débat européen autour du francoprovençal, il nous appartient d'en retracer ici les grandes lignes.

En 1874, le linguiste italien G. I. Ascoli (Ascoli 1878 [1874]) propose d'ajouter à la distinction classique *langue d'oïl* (français) *versus langue d'oc* (provençal)¹⁶, connue depuis le Moyen Âge, un « type linguistique » de transition qu'il nomme « franco-provençal ». Cette découverte fait partie de l'élaboration d'une nouvelle science, dont Ascoli visait la création avec son *Archivio glottologico italiano* (AGI, Archive glottologique italien), fondé une année plus tôt (Ascoli 1873). La « glottologie » devait s'occuper des études linguistiques en se basant notamment sur l'étude des langues romanes vivantes. Ainsi la construction du francoprovençal a été performative à deux échelles : elle a instauré une nouvelle division du monde linguistique et social tout en permettant d'instaurer une nouvelle science du langage. Pour la délimitation du francoprovençal Ascoli utilise la méthode de « *particolare combinazione* » (« combinaison particulière » des traits linguistiques sélectionnés comme distinctifs), qui correspond à la « *synchronische Vereinigung* » (« combinaison synchronique » des attributs géographiques sélectionnés) de Ritter. Or, le francoprovençal serait une combinaison particulière des traits du français et de ceux du provençal, sans pour autant être un mélange tardif de ces deux langues, mais un type linguistique à part entière, défini dans une perspective diachronique :

J'appelle franco-provençal un type linguistique qui rassemble, avec ses traits spécifiques, d'autres traits, qui en partie sont communs avec le français, et en partie avec le provençal, et qui ne vient pas d'un mélange tardif d'éléments différents, mais atteste sa propre indépendance historique qui n'est guère différente de celle pour laquelle les autres types néo-latins se distinguent entre eux. (Ascoli 1878 [1874], 61)

Ascoli décrit l'aire linguistique francoprovençale aux frontières des trois pays, l'Italie, la France et la Suisse, en précisant qu'un travail rigoureux devra encore être fait pour définir ses limites.

au plus. Je crois que, dans la Romania, aucun domaine linguistique de cette importance ne se laisse délimiter avec pareille précision et à l'aide d'oppositions phonématiques d'un tel rendement. » (*op. cit.*, 258)

16. Le nom provençal était utilisé à cette époque pour l'ensemble du domaine d'oc.

La notion de « francoprovençal » est tout de suite critiquée de l'autre côté des Alpes, notamment par P. Meyer, professeur à l'École des Chartes et éditeur en chef de la revue *Romania* :

À mon sens, aucun groupe de dialectes, de quelque façon qu'il soit formé, ne saurait constituer une famille naturelle, pour la raison que le dialecte (qui représente l'espèce) n'est lui-même qu'une conception assez arbitraire de notre esprit [...] C'est que les phénomènes linguistiques que nous observons en un pays ne s'accordent point entre eux pour couvrir la même superficie géographique. Ils s'enchevêtrent et s'entrecourent à ce point qu'on n'arriverait jamais à déterminer une circonscription dialectale, si on ne se prenait le parti de la fixer arbitrairement. [...] C'est pourquoi je suis convaincu que le meilleur moyen de faire apparaître sous son vrai jour la variété du roman consiste non pas à tracer des circonscriptions marquées par tel ou tel fait linguistique, mais à indiquer sur quel espace de terrain règne chaque fait. (Meyer 1875)

Ainsi, au niveau épistémologique, il s'agit de définir, en partant du cas du francoprovençal, si un dialecte représente une *definitio rei* (définition de la chose) ou bien — ce sur quoi insiste Meyer — qu'il n'est qu'une *definitio nominis* (définition du nom). D'une manière similaire, Gaston Paris, professeur au Collège de France et un autre linguiste français éminent de l'époque, a soutenu l'approche de Meyer en affirmant quelques années plus tard : « Il faut faire la géographie non des dialectes, mais des traits linguistiques ! » (Paris, 606). Par la suite, l'école dialectologique que l'on peut nommer franco-suisse (si l'on pense notamment aux études de Gilliéron), part de cette idée que les dialectes n'existent pas en tant que réalités sociales ; seules différentes isoglosses (dont les limites ne coïncident que très rarement) sont des faits, en l'occurrence, linguistiques¹⁷.

Or, l'approche soviétique que l'on trouve dans les travaux de Borodina, mais aussi d'autres chercheurs, s'oppose explicitement à l'approche franco-suisse. Si l'on essaye de dégager les axes d'opposition, les deux principaux seront les suivants :

Le dialecte existe en tant que réalité *sociale* (croisement des facteurs socio-économiques, historiques et linguistiques) *vs.* le dialecte n'est pas un fait social, mais un ensemble de faits *linguistiques*. Par conséquent, pour les premiers il s'agit, avant tout, de définir les

17. Sur les enjeux socio-politiques de ce débat voir Bichurina, 63-93. Voir aussi la réponse à Meyer dans Ascoli 1876.

frontières des *groupes sociaux*, tandis que pour les seconds il s'agit de tracer les limites des différentes *isoglosses*.

La négation des « *patois (dialectes) purs* » comme anachroniques (appartenant à l'époque féodale) *versus* la recherche des « patois purs ». Les premiers s'intéressent à la situation linguistique contemporaine observable, en mettant en avant les contacts des langues, tandis que les seconds cherchent à reconstituer un patois « pur », en marginalisant les effets secondaires des contacts linguistiques.

Le dialecte est donc, dans le paradigme soviétique, manifestement *un fait social*. Il est produit par les rapports de pouvoir dans la société, et par l'ensemble de facteurs socioéconomiques et politiques entendus dans leur dynamique historique. Le dialecte est aussi la base de la construction identitaire et de la « nationalité ». Il en découle la portée plutôt sociolinguistique des études soviétiques et la critique de la « passion française pour la cartographie » des dialectes (Borodina 1982). Par ailleurs, dans le paradigme de la dialectologie française les « bons locuteurs » étaient surtout des personnes âgées, vivant dans les lieux ruraux de préférence isolés, y ayant vécu toute leur vie avec le minimum de contacts avec le monde extérieur, qui ont ainsi conservé leur idiome intact. Or, Borodina critique « la passion des linguistes français pour la dialectologie, l'aspiration à fixer les formes dialectales qui disparaissent en tant que reliques des anciennes traditions féodales moyenâgeuses, l'opposition devenue axiomatique entre la langue littéraire et le dialecte — tout ceci a mis à l'écart l'étude de la *situation linguistique réelle*... » (*ibid.*, italique nôtre)¹⁸. Selon elle, à l'époque moderne, aucun dialecte « pur », privé de contacts, ne peut pas exister.

Au lieu d'une telle approche, elle propose une approche « aréologique » (le terme emprunté à Séguy 1956, voir Borodina 1975), à savoir l'étude des aires linguistiques : « Une aire est une entité spatiale et temporelle, conditionnée par les facteurs

18. À un autre moment elle affirme : « la réalité linguistique est beaucoup plus complexe et diverse que l'opposition simple de la langue littéraire au dialecte, qui est tellement anachronique aujourd'hui, avec la disparition des dialectes qui sont un attribut du Moyen Âge féodal. » (*ibid.*) Elle met en parallèle la disparition des dialectes avec celle d'autres attributs de cette époque, tels que les costumes ou les rites de noces. « Il est évident, que dans le dernier quart du xx^e siècle il ne peut pas s'agir des « dialectes », un phénomène qui appartient à une autre formation historique... » (*ibid.*)

linguistiques et extralinguistiques et opposée aux aires environnantes » (Borodina 1975, 47). Simultanément, selon Borodina (1974, 46), les *frontières linguistiques*, ainsi que les *frontières ethniques*, sont des notions qu'il est difficile de tracer sur une carte ; de même, « il n'existe pas d'ethnie pure, ni de langue "pure" ». Notons que selon elle, « le plus proche de l'aréologie parmi les chercheurs étrangers » (*op. cit.*, 61) était Pierre Gardette qui aurait montré l'unité de l'aire linguistique francoprovençale.

Or, fidèle à l'approche qui décrit la situation sociolinguistique actuelle, et niant l'existence du francoprovençal comme idiome indépendant à l'époque moderne, Borodina considère l'ensemble de variétés romanes dans le répertoire linguistique des Chabiens comme un seul idiome, qu'elle nomme *français* : voire, comme des « traditions linguistiques, légèrement teintées d'un côté d'archaïsmes et de l'autre — de régionalismes et de dialectismes (franco-provençalismes) » (Borodina 1962, 33). La notion de « langue maternelle » recouvre ce code où coexistent les éléments français et francoprovençaux. Il importe de préciser qu'il ne s'agit pas pour elle de privilégier un code par rapport à un autre, dans une situation diglossique (comme, par exemple, c'était le cas pour Anselme), mais de nommer « français » un code mixte qu'elle atteste. Borodina remarque que certains individus « se rappellent encore de leur langue maternelle », mais il n'y a qu'une famille qui la parle au quotidien à cette époque (grâce au mariage au sein de la communauté). La famille en question, Alfred et Cécile Dogny, âgés de 52 et 51 ans, ont fini quatre classes de l'école obligatoire. Ils « parlent, écrivent et lisent en français, russe, allemand, ukrainien et moldave » (*op. cit.*, 35). Ainsi, tout en attestant le répertoire plurilingue de cette famille (par ailleurs, ajoutons-le, typique de cette région), qui est manifestement acquis plus ou moins simultanément dans les interactions quotidiennes, elle en met en avant un seul code défini comme « langue maternelle », dénommée française. Aussi parle-t-elle de « la colonie française » (*ibid.*), dont les membres « provenaient de la Suisse, du canton de Vaud ». La définition « française » est ainsi une définition linguistique.

La langue des Chabiens est comparée au francoprovençal, nommée (Borodina note, par exemple, que certaines particularités correspondent aux particularités francoprovençales,

op. cit., 34) ou, plus souvent, concernée implicitement (renvois réguliers à l'ALL, sans préciser le lien qui existe entre les parlers du Lyonnais et les parlers de Lavaux d'où la communauté en question était originaire). Cependant ces comparaisons se font, semble-t-il, au même titre que les comparaisons avec le français ancien, le français de Belgique ou, par exemple, le gascon. Par ailleurs, Borodina distingue — d'une manière qui n'est pas très claire — les « archaïsmes » des « trais régionaux », plutôt que d'affirmer qu'il s'agit, dans les deux cas, du francoprovençal ou du français suisse influencé par le francoprovençal¹⁹. Ainsi presque cent ans après la « découverte » d'Ascoli, et quoique Borodina connaisse bien la recherche ascolienne, ainsi que contemporaine sur le francoprovençal, ce dernier n'est mentionné que de passage.

Il ne s'agit plus de conflit, parce qu'il ne s'agit pas de deux idiomes différents. On ne peut pas dire aujourd'hui si cette vision de la réalité linguistique correspondait aux pratiques effectives de la communauté, ou si, puisque la chercheuse s'intéressait au « français », on y parlait ce que les membres de la communauté considéreraient comme étant du « français » (tel qu'il a été appris à l'école). Ainsi selon l'enquête de Borodina, un grand nombre de lexèmes francoprovençaux se trouvent dans le langage viticole. Borodina l'explique par le fait que ce champ lexical est plus conservatif. Cependant on peut aussi avancer une hypothèse selon laquelle le domaine de la viticulture et de la vinification, à savoir du travail quotidien, est celui dont la connaissance se transmettait au sein de la communauté (surtout entre les hommes, des plus âgés aux plus jeunes), et non pas à l'école ou à l'église, ainsi certains termes viticoles français pouvaient-ils être méconnus (de manière que même en se forçant de parler français, on ne pouvait pas s'empêcher d'utiliser certains mots francoprovençaux). Cette hypothèse se confirme partiellement par la remarque de Borodina : « Malgré le fait que dans cette famille, le français se maintienne mieux auprès des femmes (Cécile Dogny et sa fille Alice), Alfred a cité plus de termes que Cécile » (Borodina 1962, 39). Parmi les termes, plusieurs sont en

19. Remarquons que, ses sources étant limitées aux atlas linguistiques, elle trouve des expressions qu'elle ne sait pas qualifier, puisqu'elles ne font pas partie des lexèmes présents dans un atlas, mais dont la majorité provient du francoprovençal.

effet, francoprovençaux : « Dans les réponses à un grand nombre de questions, on releva des mots régionaux coïncidant avec les termes relevés par l'ALL » (*ibid.*).

Enfin, on pourrait rapprocher la vision d'un seul idiome chez Borodina de celle des chercheurs de terrain comme le créoliste Robert Le Page qui, confronté dans ses enquêtes à des situations où l'on ne pouvait attribuer un passage entier de discours à une seule « langue », refusait l'idée d'une langue comme système de règles clos et délimité, affirmant qu'« [i]l n'est pas dans la nature de la langue humaine que des objets de ce genre puissent exister » (Le Page, 32). Cependant, en nommant l'idiome chabien *français*, il s'agit de classer la réalité linguistique, en privilégiant un élément et en le mettant à l'écart des autres. De surcroît, la classification linguistique en URSS a un rapport très étroit, voire le plus souvent, directe, avec la classification sociale et politique.

Langue, identité et institutionnalisation de l'ethnicité

Qu'en nommant ses langues un État suffisamment puissant puisse imposer sa délimitation de l'espace linguistique, ethnique et politique, et que ceci influence largement les attitudes des locuteurs et les usages de ces langues, n'est pas en soi bien nouveau (cf. Bourdieu 1980, Tabouret-Keller 1997). On peut se rappeler que « nommer c'est classer, classer c'est distinguer, distinguer c'est faire être » (Sériot, 167). On peut penser aussi au cas emblématique des langues de France autres que le français, qui, une fois nommées « patois », ont subi une baisse de valeur dans les représentations de leurs locuteurs, ce qui a contribué à la substitution linguistique (le passage au français). Le cas qui nous occupe ici est pourtant particulier et même, dans un sens, inverse : il s'agit non pas de priver, mais, au contraire, de donner un nom propre — et un seul nom propre — à un idiome mixte, comprenant des éléments linguistiques hétérogènes. Plus particulièrement, il s'agit de leur donner un nom qui est déjà porté par une autre langue ailleurs dans le monde. À cause de cette homonymie, et du lien essentiel présumé entre la langue et le groupe de ses locuteurs, vu comme une nation, l'« ailleurs » qui n'avait jamais été pertinent pour le groupe, commence à servir de base définitoire, pour le groupe et pour l'avenir de ses membres. Notons qu'en ce sens, l'URSS, en tant

qu'État autoritaire (totalitaire pendant une période) et faisant une attention particulière à la politique linguistique, fournit de bons exemples à la réflexion sur la nomination des langues et la catégorisation du monde social.

Contrairement à plusieurs autres peuples minoritaires de l'URSS, les Chabiens avaient maintenu des contacts avec la Suisse ; ils avaient même, pour certains, la citoyenneté suisse (Archives fédérales suisses). Cependant, ce fait est perçu comme insignifiant pour attribuer une « nationalité » aux membres de ce groupe, par les chercheurs, mais aussi par les autorités. En effet, la « nationalité » se base sur les critères qui se veulent objectifs et scientifiques, et qui, en étant objectifs, ne dépendent guère, dans le cas étudié, des représentations des membres de la communauté. Le passage d'un code du répertoire linguistique (qui, par ailleurs, comme nous l'avons vu, n'a jamais existé comme le seul code du répertoire) à une essentialisation du groupe à la base de ce code, est un procédé qui n'est même jamais discuté, tellement la catégorisation du groupe en tant que français semble une évidence.

Violeta est originaire de Chabag et descendante d'une famille de Lavaux qui avait quitté la Suisse en 1824. Dans une interview qu'elle nous a donnée en 2018, elle raconte que dans la fameuse cinquième ligne du passeport soviétique (« nationalité »), sa mère, née en 1929, était considérée comme « française », ainsi que ses grands-parents maternels. « Je ne crois pas que quelqu'un ait eu la nationalité suisse, on ne parlait jamais de la Suisse », dit Violeta. Par contre, son père était « russe », et sa mère a insisté pour qu'on accorde la nationalité russe du père à l'enfant, afin de la protéger des difficultés potentielles. Une autre originaire de Chabag parle d'une Chabienne, née dans les années trente, qui avait la nationalité allemande de son père (« ce qui n'a pas dû être génial après la guerre... », commente l'informante)²⁰ : celui-là était suisse-allemand, tandis que sa mère était suisse francophone.

20. Effectivement, on peut rappeler ici qu'à part Chabag, il existait une autre colonie suisse sur le littoral de la mer Noire, et notamment en Crimée : Zürichthal, fondé par les suisses-allemands en 1805. Comme Chabag, cette autre communauté suisse est devenue l'une des plus prospères de la région ; plusieurs villages alentour ont été fondés par ses membres au cours du XIX^e siècle. Ainsi, en 1915, les habitants de dix villages en Crimée se sont annoncés dans un recensement officiel comme des « Suisses » (Archives de Crimée). Or, considérés « Allemands » (à cause de leur langue et contrairement à leur propres affirmations), ils furent déportés en Asie centrale en août 1941, avec les Allemands de Crimée. Selon les témoignages

Conclusion

Ainsi pendant les premières décennies de l'existence de la commune, la langue quotidienne parlée au sein de la communauté était le « patois romand », donc le francoprovençal, le français étant réservé aux fonctions officielles. En effet, ce dernier, quoiqu'il n'ait pas eu de *statut* de langue officielle, fonctionnait tout de même comme langue de correspondance avec les autorités impériales, ainsi que comme langue de travail des autorités communales. Néanmoins, au fur et à mesure, et malgré la complexité de la situation linguistique réelle, l'identité francophone de la communauté a été mise en avant, d'abord par les intellectuels issus de la communauté même et ensuite par les chercheurs externes, de manière que les membres de la communauté ont commencé à être appelés les Français, jusqu'à ce que cette « nationalité » française ne devienne institutionnalisée dans les actes d'état civil soviétiques. Simultanément, l'absolutisation de la notion de « langue maternelle » a marginalisé les pratiques plurilingues, ainsi qu'une identité souple qui est caractéristique de la région.

Ce cas illustre bien comment les études d'une communauté linguistique non seulement sont informées par les paradigmes idéologiques de l'époque respective, mais aussi amènent à l'existence une nouvelle réalité sociale et politique, que leurs auteurs respectifs le veulent ou non.

Du reste, ce processus de substitution linguistique, du franco-provençal vers le français, est d'autant plus curieux que, contrairement au domaine transalpin, entre la Suisse, la France et l'Italie, dont la communauté était détachée, le rapport de force entre ces deux langues se négociait à l'échelle communale, toutes les deux étant marginales pour l'État, voire les États, dans lesquels la communauté se trouvait.

Natalia BICHURINA
Université de Lausanne

que nous avons recueillis à l'ex-Zürichtal, aujourd'hui Zolotoje pole, en 2018, une seule descendante suisse a pu retourner en Crimée quelques années plus tard grâce au mariage avec un officier soviétique.

Références bibliographiques

- ANSELME André, 1925. *La colonie Suisse de Chabag (Bessarabie)*. Notice historique, 1822-1922. Cetetea-Alba : Imprimerie le Progrès.
- Archives fédérales suisses. E* Archiv des Schweizerischen Bundesstaates ab 1848, 1848-2009, E2200.15-02#XVIII-A Colonie suisse de Roumanie (Serie) ; E4265B#E300.09 Auslandschweizerkolonien : Mitteilungen und Berichte ; E4265B#1988/18#188* Bessarabienschweizer. Chabag – Schweizerkolonie (dossier).
- ASCOLI Graziadio Isaia, 2008 [1873]. « Proemio », *Scritti sulla questione della lingua*, Torino, Einaudi, 3–44.
- ASCOLI Graziadio Isaia, 1878 [1874]. « Schizzi franco-provenzali. » *Archivio glottologico italiano* 3, 61–120.
- ASCOLI Graziadio Isaia, 1876. « Paul Meyer e il franco-provenzale. » *Archivio glottologico italiano* 2, 385–395.
- BICHURINA Natalia, 2016. *Trans-border communities in Europe and the emergence of “new” languages : from “Francoprovençal patois” to “Arpitan” and “Arpitanian”*, Thèse de doctorat, Universités de Perpignan, Bergame et Sydney.
- BORODINA Melitina Aleksandrovna, 1961. *Istoričeskaja fonetika francuzskogo jazyka*. Leningrad, Učpedgiz [Phonétique historique du français]
- BORODINA Melitina Aleksandrovna, 1962. « Terminy vinogradarstva i vinodelija v govore Šabo », *Limba și literatura moldovenjaské, Лимба ши литература молдовеняскэ*, n° 2, 33-40 [Termes de viticulture et vinification dans le parler de Chabo].
- BORODINA Melitina Aleksandrovna, 1963. « Le parler de Chabag », *Revue des langues romanes*, 1963, vol. XXVII, n° 107-108, 470-480.
- BORODINA Melitina Aleksandrovna, 1974. « O tipologii arealnih issledovanij », Borodina M. A., Čistov K. B., Tolstoj N. I., Grunberg A. L., Suxačev N.L. (éds), *Problemy kartografirovanija v jazykoznanii i etnografii*, Leningrad, 43–54 [Typologie des études aréales].

- BORODINA Melitina Aleksandrovna, 1975. « Arealogija i nekotorye voprosy romanskogo jazykoznanija », *Voprosy jazykoznanija*, n° 2, 47-61 [Aréologie et quelques questions de linguistique romane].
- BORODINA Melitina Aleksandrovna, 1982. « Dialekty ili regionalnye jazyki ? (K probleme jazykovej situacii v sovremennoj Francii) », *Voprosy jazykoznanija*, n° 5, 29-38 [Dialectes ou langues régionales ? Sur le problème de la situation linguistique de la France contemporaine].
- BORODINE M. [=Borodina], 1958. « Sur le développement du francoprovençal », *Revue des langues romanes*, vol. 22 (1958), 85-86.
- BORDIEU Pierre, 1980. « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, n° 1. (1980), 63-72.
- BRIDEL Philippe-Sirice, 1815. *Essai statistique du canton de Vaud*. Zurich, Orell Fussli.
- BRIDEL Philippe-Sirice, 1866. *Glossaire du patois de la Suisse romande*, Lausanne, Georges Bridel éditeur.
- BRUBAKER Rogers, 2004. « Ethnicity without groups ». *Facing ethnic conflict. Toward a new realism*, Wimmer, Andreas et al. (éds) Oxford, Rowman & Littlefield Publishers inc., 34-52.
- BUGNION François-Louis, 1846. *La Bessarabie ancienne et moderne*. Lausanne – Odessa : Neumann.
- Fonds Borodina, Archives de l'Académie des sciences de Russie, Saint-Pétersbourg, Universitetskaja nab. 1, Fonds 947, opis' 01, document 16, « O kolonii Šabo. Vypiski iz arxivnyx istočnikov, foto i dr., 1959-1961, 60 pp. » ['Au sujet de la colonie de Chabo. Notes des archives, photos, etc.]*
- DULAMANGIU Vasile 2017 [1939]. « La population et le langage de Chabag », in *Cahiers de l'ILSL*, n° 51, 2017, 215-227.
- GARDETTE Pierre, 1950. *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*.
- GILLIÉRON Jules et EDMONT, Edmond, 1902-1910. *Atlas linguistique de la France*, 17 vol., Paris, Champion.

- HASSELROT Bengt, 1966. « Les limites du francoprovençal et l'aire de Nostron », in *Revue des langues romanes*, vol. 30 (1966), 257-266.
- KRISTOL Andres, 2005. « Politiques linguistiques implicites et explicites en Suisse occidentale (xv^e-xviii^e siècles) », *Sprachendiskurs in der Schweiz : vom Vorzeigefall zum Problemfall ? Le discours sur les langues en Suisse : d'un modèle d'exemple à un cas problématique ?* Berne, Académie suisse des sciences humaines et sociales, 49-64.
- LE PAGE Robert Brock, 1997 [1988]. « What is a language ? » *Le nom des langues I. Les enjeux de la nomination des langues*, vol. 1, éd. A. Tabouret-Keller. Louvain : Peeters, 21-34.
- MERLE René, 2010. *Visions de « l'idiome natal » à travers l'enquête impériale sur les patois (1807-1812) (langue d'Oc, catalan, francoprovençal) France, Italie, Suisse*. Canet, Trabucaire.
- MEUNE Manuel, 2016. « Langue romane ou romande ? Variété autonome ou bribe de *continuum* ? Un siècle de construction du francoprovençal dans la Gazette de Lausanne (1875-1988) », *Circula*, numéro 4, 22-42, http://circula.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2017/03/2016_04_Meune.pdf
- MEUWLY Olivier, 2017. « Le contexte vaudois de l'émigration en Russie », *Cahiers de l'ILSL*, n° 51, 2017, 27-43.
- MEYER Paul, 1875. « Compte rendu de Ascoli 1874. » *Romania* 4, 293-296.
- ONOPRIENKO Valentina, 2009. « Istinnij raj na šabskoj zemle... », *Œuvres des Archives d'État de la région d'Odessa*, vol. XXVI, Odessa, Astroprint. [Un vrai paradis sur la terre chabienne...]
- PARIS Gaston, 1881. « Compte rendu de Adam, Lucien, *Les patois lorrains*, Paris, 1881. » *Romania* 10, 601-609.
- SEROT Patrick, 1997. « Faut-il que les langues aient un nom ? Le cas du macédonien. » *Le nom des langues. L'enjeu de la nomination des langues*, vol. 1, Andrée Tabouret-Keller, éd., Louvain, Peeters, 167-190.
- SIMONATO, Elena (éd.), 2017. « Les communautés suisses de Crimée et de la mer Noire : Langues et traditions », *Cahiers de l'ILSL*, n° 51.

ŠIŠMAEËV Vladimir, 1975. « Šveicarskoe poselenie v Šabo », *Romanskije poselenija na Juge Rossii*, Leningrad, Nauka, 136-146. [Le village suisse de Chabo].

TABOURET-KELLER Andrée, 1997. « L'enjeu de la nomination des langues. Présentation. » *Le nom des langues. L'enjeu de la nomination des langues*, vol. 1, Andrée Tabouret-Keller, éd., Louvain, Peeters, 5-21.

